

AKO@PRO+



Qu'est-ce que AKO@PRO ?

**C'est une solution d'accompagnement
personnalisé mise en place
par votre médecin spécialiste
dans le cadre de votre suivi à domicile,
que vous soyez sous traitement ou non***

* Pour toute fourniture d'AKO@PRO à un mineur, son accès est nécessairement effectué et mis en œuvre par son représentant légal.

Quel est son intérêt ?

AKO@PRO permet de sécuriser votre suivi à domicile. Vous pouvez, de façon simple, évaluer l'évolution de votre pathologie et de votre qualité de vie et l'enregistrer sur une application accessible via votre smartphone, tablette ou ordinateur. Votre équipe médicale peut alors suivre votre situation à distance et, le cas échéant, établir avec vous la conduite à tenir.

La solution d'accompagnement comprend :

- une plateforme numérique sécurisée accessible via smartphone, tablette ou ordinateur
- une mise en relation de votre équipe de soins primaires par une infirmière de coordination : médecin traitant, pharmacien
- une aide à l'appropriation de l'outil numérique par notre cellule d'appui



Lors de votre consultation, votre médecin spécialiste vous proposera de bénéficier de l'accompagnement AKO@PRO.

Ce dernier viendra en complément des dispositifs existants (éducation thérapeutique...) et non en substitution.

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser.

Comment en bénéficier ?

Si vous acceptez la solution AKO@PRO :

Vous devrez donner votre consentement au médecin spécialiste qui vous suit.

À ce titre, vous reconnaissez que votre inscription au service d'accompagnement à domicile AKO@PRO repose :

- d'une part, sur la remise par votre médecin de la présente brochure d'information présentant les conditions générales de mise en œuvre du service d'accompagnement AKO@PRO et la notice d'information-consentement exposant les conditions dans lesquelles s'opèrent la collecte et le traitement de vos données de santé à caractère personnel.
- d'autre part, sur le recueil de votre consentement exprès par voie dématérialisée par votre médecin directement sur son interface numérique métier.



Vous serez ensuite rapidement contacté-e par téléphone par une infirmière de coordination de Continuum+ qui organisera votre accompagnement.

Elle vous expliquera les modalités du suivi et vous guidera dans votre première connexion à la plateforme. Elle recueillera également les coordonnées des professionnels de santé en ville qui vous accompagnent dans le but de les informer de ce suivi.

Grâce au soutien institutionnel des laboratoires pharmaceutiques* AKO@PRO ne vous coûtera rien.

À noter

La fourniture d'AKO@PRO est soumise à l'appréciation personnelle et indépendante de votre médecin spécialiste. Pour pouvoir bénéficier de ce service et accéder à l'application numérique permettant de recueillir vos informations de suivi, vous devez disposer d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur connectés à internet. Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas bénéficier du service AKO@PRO.

* Liste accessible sur www.continuumplus.net



AKO@PRO est une solution d'accompagnement personnalisé mise en place au moment de l'instauration de votre traitement mais aussi dans le suivi d'un traitement déjà installé ou dans le suivi de votre pathologie. AKO@PRO relève de la qualification d'une action d'accompagnement au sens des dispositions de l'article L.1161-3 du Code de la santé publique couplée à un service de télésurveillance mis en oeuvre par les professionnels de santé hospitaliers.



En pratique

AKO@PRO agit en support du parcours de soins et de la prise du traitement qui vous a été prescrit si vous en avez un. Il constitue une aide et en aucun cas il ne vous déresponsabilise dans le suivi de votre pathologie ou dans votre assiduité à vos rendez-vous médicaux.

Vous restez l'unique responsable des conséquences sanitaires du non-suivi du traitement prescrit ou du non-respect de votre parcours de soins (rendez-vous médicaux).

Un suivi à distance sur 12 mois

AKO@PRO est un suivi à distance pré-défini sur 12 mois. Vous pourrez renseigner votre questionnaire une fois par semaine et avant chaque rendez-vous à l'hôpital de jour ou consultation avec votre médecin spécialiste.

Elle pourra être adaptée au besoin par votre médecin spécialiste.

Toutefois, en cas de nécessité un questionnaire est disponible à tout moment pour partager l'information avec l'équipe de soins.

AKO@PRO constitue un suivi idéal à distance.

Un suivi à distance par votre médecin spécialiste par le biais d'une solution de télésurveillance

Votre médecin spécialiste est destinataire des informations vous concernant que vous avez fournies par le biais des questionnaires afin de lui permettre d'interpréter à distance les données nécessaires à votre suivi médical et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à votre prise en charge.

Mise en garde

AKO@PRO ne permet en aucun cas de :

- prendre en charge des situations d'urgence : le cas échéant, il vous appartient d'appeler les urgences, de vous rendre aux services d'urgence, de contacter directement votre médecin spécialiste ou votre médecin traitant ou tout autre spécialiste compétent.

**Les services de régulation médicale
sont accessibles aux numéros suivants :
numéro national de permanence des soins (116 117)
numéro national d'aide médicale urgente (15)**

Le service de télésurveillance ne peut avoir pour finalité de remplacer votre médecin spécialiste et est proposé uniquement en complément à la prise en charge et au suivi effectué par le médecin spécialiste.

Vous reconnaissez par ailleurs que le médecin spécialiste peut estimer qu'il n'est pas en mesure de délivrer le service de télésurveillance lorsqu'un suivi ou un examen clinique nécessite votre présence physique, ou lorsque des examens complémentaires sont nécessaires.

Vous prenez seul(e) les décisions concernant votre santé au regard des informations et des préconisations fournies par le professionnel de santé habituellement en charge de votre suivi.

De manière générale, AKO@PRO ne se substitue en tout ou partie ni à l'accompagnement ni à la prise en charge globale et personnalisée par un professionnel de santé conformément à ses obligations professionnelles, légales ou déontologiques.

De manière générale, vous reconnaissez que l'utilisation que vous faites des informations diffusées dans le cadre d'AKO@PRO se fait sous vos seuls contrôle, direction et responsabilité.

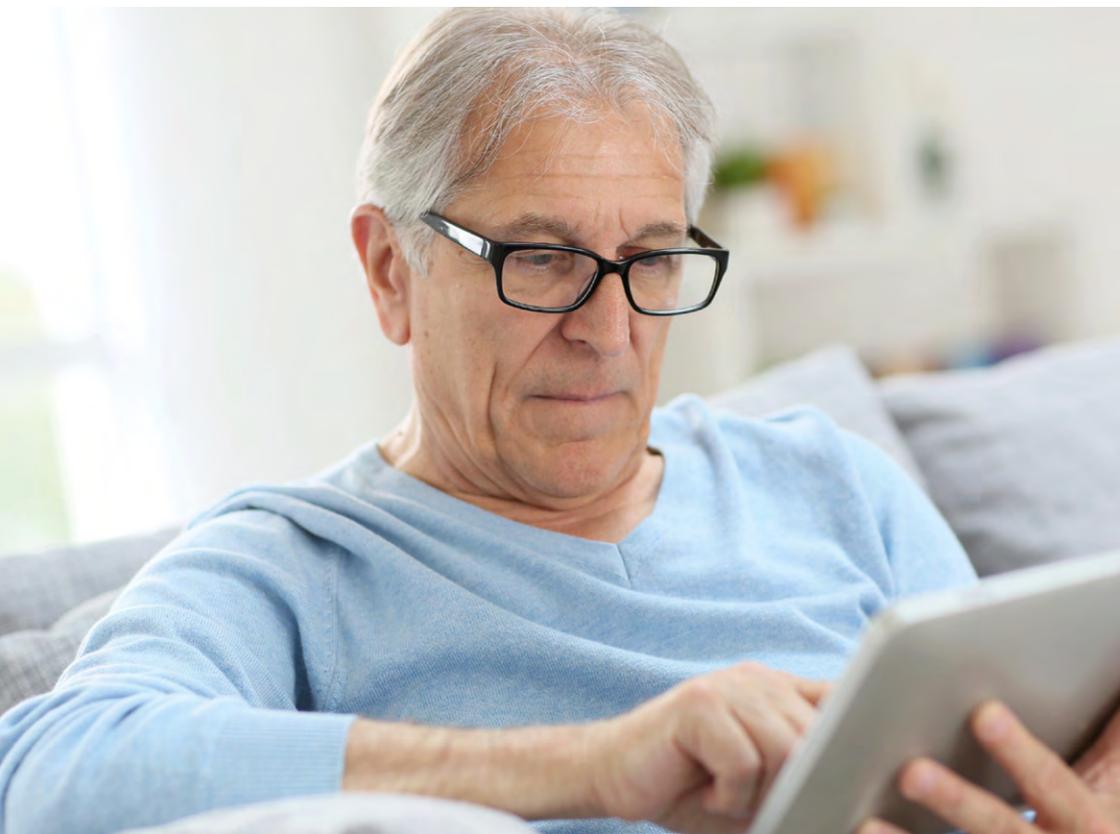
Il vous appartient de vérifier, préalablement à toute décision prise sur la base de ces informations, leur conformité et leur adéquation à vos besoins. Avant toute décision ou en cas de doute, il vous incombe de consulter les professionnels de santé compétents.

Maintenir le lien avec les professionnels de santé grâce au suivi à distance

Grâce aux auto-évaluations que vous effectuerez sur votre smartphone, tablette ou ordinateur et à leur transmission via la plateforme numérique – sous réserve de votre accord – les différents professionnels de santé appartenant à votre équipe de soins et intervenant dans votre prise en charge (médecin spécialiste, médecin traitant, pharmacien) seront informés.

Avec AKO@PRO vous bénéficiez d'un suivi à distance pour sécuriser votre prise en charge.

Avec AKO@PRO vous gardez le lien avec vos professionnels de santé qui sont informés de l'avancement de votre pathologie et de votre traitement et peuvent intervenir en cas de nécessité.



La pharmacovigilance

Les autres professionnels de santé, les patients et les associations agréées de patients peuvent signaler tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament ou produit mentionnés au même article L. 5121-1 dont ils ont connaissance.

De manière générale, tout événement sanitaire indésirable, en ce compris les effets indésirables suspectés d'être dû à un médicament ou produit mentionnés à l'article L. 5121-1 peut être fait sur le site signalement-sante.gouv.fr depuis le 13 mars 2017.



Il incombe aux médecins, chirurgiens, dentistes, sages-femmes et pharmaciens de déclarer tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament ou produit mentionnés à l'article L. 5121-1 dont ils ont connaissance.

Propriété intellectuelle

Continuum+ est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle dans le cadre d'AKO@PRO, le cas échéant avec l'autorisation des titulaires de ces droits.

L'utilisation des contenus et services délivrés dans le cadre d'AKO@PRO et de la plateforme numérique ne vous confèrent en aucun cas un droit de propriété sur les contenus et services délivrés dans le cadre d'AKO@PRO et de la plateforme numérique.

Ces contenus et services sont exclusivement destinés à votre information et à votre usage personnel. Sur ces contenus et services, vous bénéficiez d'un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif.

Tout manquement à ces obligations constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, une faute intentionnelle susceptible de vous exposer à des poursuites civiles et pénales.

Responsabilité

Continuum+ est tenue à une obligation de moyens dans le cadre de la fourniture d'AKO@PRO.

Continuum+ est responsable des seuls dommages directs et prévisibles liés à la fourniture d'AKO@PRO.

Les médecins spécialistes sont personnellement et exclusivement responsables des actes de télésurveillance qu'ils délivrent par le biais de la solution de télésurveillance.

Vous demeurez pleinement et personnellement responsable de l'utilisation d'AKO@PRO – en particulier de l'utilisation des informations dont vous bénéficiez dans ce cadre – ainsi que de l'ensemble des informations que vous communiquez via la plateforme numérique dans les conditions de droit commun.

Vous vous engagez à valider l'adéquation d'AKO@PRO à vos besoins. Vous prenez seul(e) toute décision fondée sur les informations fournies dans le cadre d'AKO@PRO, et ni Continuum+ ni l'Association n'assume aucune responsabilité au titre de la gestion d'une situation d'urgence.

De manière générale, vous vous engagez à utiliser AKO@PRO, ses services et contenus :

- dans le respect des lois, réglementations et droits des tiers, notamment des droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- de manière loyale et conformément à sa destination.

Cas de force majeure

Continuum+ ne sera pas tenue responsable en cas d'inaccessibilité d'AKO@PRO causée par des événements hors de son contrôle qui ne pouvaient être raisonnablement prévus et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et empêchant l'exécution de ses obligations au sens de la définition légale figurant à l'article 1278 du Code civil («Cas de Force Majeure»).

L'accès à AKO@PRO sera suspendu tant que durera le Cas de Force majeure sauf si le retard en résultant justifie la résiliation de votre inscription, et Continuum+ s'efforcera dans la mesure du possible de faire cesser le cas de Force Majeure ou de trouver une solution lui permettant d'exécuter ses obligations contractuelles malgré le cas de Force Majeure.

Si l'empêchement est définitif, votre inscription sera résiliée.

Assurance

Continuum+ déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance destinée à couvrir la fourniture des services et contenus mis à disposition par Continuum+.

PROTECTION ENTREPRISE ET DIRIGEANT n°AT662455

Résiliation de votre inscription

● À l'initiative de Continuum+

Continuum+ peut résilier immédiatement votre inscription à AKO@PRO sans préavis ni mise en demeure ni indemnité de quelque nature que ce soit en cas de manquement à l'une quelconque de vos obligations décrites au sein de la brochure, ou à la législation en vigueur, ou au sein des CGU de la plateforme numérique. Sans limitation de ce qui précède, sont notamment susceptibles de fonder une résiliation de votre inscription :

- les infractions ou violations de vos obligations telles que décrites au sein des présentes ;
- les infractions ou violations des CGU de l'application Continuum+ connect ;
- le non-respect d'une disposition légale ou réglementaire en vigueur ;
- une tentative de connexion non autorisée, par une utilisation frauduleuse du système ou par une usurpation des éléments d'authentification ;
- un empêchement définitif.

● À votre initiative

À tout moment, vous avez la possibilité de résilier votre inscription au service AKO@PRO en adressant une demande à Continuum+ aux coordonnées suivantes par courrier : Continuum+ – 95, rue Saint-Dominique – 75007 Paris ou par mail à l'adresse suivante : support@continuumplus.net ou en adressant une demande à votre médecin spécialiste.

La résiliation de votre inscription n'entraînera pas la suppression automatique des données à caractère personnel vous concernant. Elles seront archivées, dans le respect des exigences posées par la Loi Informatique et Libertés et du RGPD.

À l'issue de cette action, vous ne serez plus en mesure d'accéder aux services et contenus d'AKO@PRO.

Convention de preuve – signature électronique

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de Continuum+ dans le cadre d'un système de cryptage seront considérés comme les preuves des communications et des différentes transmissions d'écrits et de documents électroniques entre vous, la plateforme numérique (comprenant un espace web et une application mobile sécurisés), votre médecin et Continuum+ et l'Association de patients.

Après votre authentification, vous reconnaissez et acceptez que toute manifestation de votre volonté dans le cadre de votre utilisation du service et des contenus d'AKO@PRO et notamment en manifestant vos consentements auprès de votre médecin mais également par le biais de l'utilisation des fonctionnalités proposées au sein de la plateforme numérique, constitue une signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil et des articles 1111-25 et suivants du Code de la santé publique, et manifeste votre consentement en caractérisant sa preuve. Conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil et des articles 1111-25 et suivants du Code de la santé publique, la mise en oeuvre d'une signature électronique, sur la base d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, est considérée comme une signature valable et comme une preuve au sens des dispositions précitées.

Vous ne pouvez pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par Continuum+ dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Loi applicable

La fourniture des services et contenus d'AKO@PRO est régie par la loi française.

Toute information qui est diffusée dans le cadre d'AKO@PRO est susceptible de ne pas être cohérente ou appropriée en dehors de la population visée pour l'utilisation d'AKO@PRO.

À défaut de règlement amiable, tout litige relatif à AKO@PRO ou en relation avec son utilisation sera soumis aux tribunaux français, quel que soit votre lieu de résidence.

Cession

Continuum+ peut céder AKO@PRO à tout moment à une filiale ou à un successeur, quelle que soit l'opération.

Vous n'êtes pas autorisé(e) à céder les droits dont vous disposez dans le cadre d'AKO@PRO à un tiers, sans l'autorisation expresse et préalable de Continuum+.

Qui sommes-nous ?

Continuum+ en partenariat avec des associations de patients propose AKO@PRO, une solution d'accompagnement numérique et humaine personnalisée.

Continuum+ est un opérateur de services qui conçoit, développe et met en oeuvre des solutions de continuité thérapeutique et d'autonomie des patients depuis la prescription du médecin jusqu'au domicile dans le domaine de la médecine spécialisée.

Notre objectif est d'assurer la continuité des soins et l'autonomie des patients à domicile en s'appuyant sur la relation de confiance entre patients et professionnels de santé.



www.continuumplus.net

L'action d'accompagnement a été conçue par des associations de patients en collaboration avec des groupes de travail scientifiques composés de professionnels de santé à l'hôpital et en ville.

continuum+

PATIENTS
en réseau

AMSAO

af3m

Les valeurs Continuum+



Collaboration

Tous les efforts de collaboration entre soignants, aidants et patients doivent être déployés pour mener à bien la mission d'accompagnement qui nous est confiée.



Responsabilité

La problématique du patient est au coeur de notre action. La responsabilité s'accompagne d'une exigence de satisfaction du patient et de son entourage.



Durabilité

Une relation humaine et professionnelle permet d'établir la confiance, élément indispensable à la mise en oeuvre d'une solution pérenne.